

## ► COTON, COMMERCIALISATION

# Défis pour le coton ouest-africain

Antonin Vergez, Adeline Croyère et Rémi Jacquot, ingénieurs élèves de deuxième année à l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts (Engref), vergez\_antonin@yahoo.fr

► La version intégrale de l'article (octobre 2004) est en ligne : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

## L'état actuel du marché mondial du coton.

Le coton africain est doté d'avantages comparatifs indéniables. Les principaux exportateurs de coton dans le monde sont les États-Unis, la zone franc africaine, l'Égypte, l'Ouzbékistan et l'Australie. Les importateurs sont, en premier lieu, la Chine, premier producteur mondial et les pays d'Asie du Sud-Est.

Aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, plus de 20 millions de personnes vivent, directement ou indirectement, de la culture du coton. Le coton constitue donc une source vitale de devises et d'emplois dans une région dont la plupart des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'activité cotonnière est majoritairement présente dans les indicateurs macroéconomiques des budgets nationaux. Au Bénin, il représente 75 % des recettes d'exportation; au Burkina Faso, autre grand producteur, ce sont 60 % des recettes d'exportation et au Mali, 50 % des ressources en devises. Pour le Tchad, c'est le premier produit d'exportation.

La filière africaine souffre de certaines faiblesses internes : organisation inappropriée des structures coopératives, gestion aléatoire des intrants et des crédits pouvant conduire à un endettement des producteurs. Ces insuffisances entraînent une démotivation des cultivateurs et l'accentuation des effets des aléas climatiques sur l'économie rurale.

La filière cotonnière pluviale (c'est-à-dire non irriguée) africaine est pourtant dotée d'un avantage comparatif indéniable lié à : une pluviométrie faible mais concentrée, un ensoleillement exceptionnel, une bonne maîtrise des

variétés et des itinéraires techniques ainsi qu'une récolte manuelle assurant une très bonne qualité de la fibre, un égrenage approprié et une homogénéité possible des lots. Le coton africain obtient les meilleurs rendements au monde des cotons cultivés en système pluvial. L'Afrique de l'Ouest produit donc un coton à faible coût et de bonne qualité.

*Une forte volatilité des cours mondiaux...* La filière est néanmoins en crise. Celle-ci découle d'une baisse structurelle du cours du coton sur le marché mondial, faisant petit à petit passer les producteurs africains en dessous du seuil de rentabilité.

Premier producteur mondial, la Chine importe cependant tous les ans pour satisfaire sa demande nationale. Les volumes importés varient, en sens inverse de sa production variant au gré des aléas climatiques. La Chine contribue ainsi à la volatilité du prix du coton sur le marché mondial.

*... accompagnée d'une tendance structurelle à la baisse des prix.* Les experts évoquent des facteurs externes entraînant une chute structurelle des cours mondiaux du coton fibre : l'essor des fibres synthétiques en concurrence directe avec le coton fibre, et les subventions américaines à l'exportation et soutiens internes européens aux producteurs grecs et espagnols. Globalement, le préjudice causé aux filières africaines a été estimé à environ 250 millions de dollars par an (Louis Goreux, expert indépendant dans son rapport à la Banque mondiale). Selon des estimations de l'ONG Oxfam, la seule suppression des subventions américaines à l'export entraînerait une augmentation du prix du coton de 15 %, et ferait gagner à l'Afrique francophone plus de 200 millions de dollars par an.

Enfin, parmi les facteurs externes, il faut mentionner l'aggravation de la situation des producteurs afri-

cains lorsque le dollar est bas relativement à l'euro, puisque leurs ventes s'effectuent en dollars et que le taux de change FCFA/euro est fixe (ils obtiennent moins de francs CFA pour une même quantité de dollars).

## Comment améliorer la compétitivité du coton africain ?

*Adopter des variétés transgéniques ?* Améliorer la compétitivité du coton de l'Afrique de l'Ouest passe tout d'abord par la recherche d'une amélioration constante de la qualité de la fibre de coton.

Au-delà de la décision d'adopter des variétés transgéniques, il faut mettre en place un système de management de la qualité (SMQ) pour s'assurer la confiance du client et asseoir durablement la compétitivité du coton africain. Les améliorations de la qualité et de la compétitivité devront être accompagnées de contrôles et d'audits de la qualité ainsi que d'une formation des différents acteurs. D'autre part, la qualité particulière du coton africain mérite d'être l'objet d'une promotion commerciale, ce qui n'est pas pour l'instant dans l'habitude des entreprises cotonnières africaines publiques ou récemment privatisées. On évoque aussi la possible création d'une filière « coton équitable ».

En parallèle de l'amélioration et la promotion de la qualité du coton africain, il semble essentiel d'améliorer la qualité de la filière dans son ensemble. En effet, les problèmes de délais de prise en charge du coton par les intermédiaires provoquent des avaries fréquentes sur les lots.

*Procéder à une étape de transformation sur place pour augmenter la valeur ajoutée créée ?* L'Afrique de l'Ouest est le deuxième exportateur mondial de coton et moins de 5 % de la production est transformée sur place. Un des objectifs de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) est d'atteindre une transformation sur place de 25 %

de la production d'ici 2010. Or l'étape première de transformation, la filature, est très consommatrice d'énergie et peu créatrice d'emplois. L'énergie étant très chère en Afrique de l'Ouest (le kilowatt est 26 fois plus cher qu'aux États-Unis), il va falloir trouver une solution alternative. Certains pensent à exporter les fibres brutes en Afrique du Nord (l'Algérie dispose de gaz naturel et donc d'une énergie meilleur marché) pour la filature et à réimporter les fils pour réaliser la confection sur place. Ceci permettrait d'augmenter la création de valeur ajoutée, d'en tirer les bénéfices localement et d'être moins dépendant des fluctuations des cours mondiaux du coton fibre.

#### Facteurs externes affectant la compétitivité du coton africain.

Les cours du coton, sur lesquels reposent les économies d'une dizaine de pays africains, subissent une baisse structurelle. De plus, le secteur — jusque-là bénéficiaire — a été partiellement désorganisé par

« L'AFRIQUE NE DEMANDE PAS UN TRAITEMENT EXCEPTIONNEL, MAIS, AU CONTRAIRE, LE RESPECT, PAR TOUS, DES RÈGLES DE L'OMC »

les privatisations des entreprises d'État que leur ont imposées les plans d'ajustement structurels. D'un point de vue interne, la privatisation des sociétés cotonnières, bien que répondant à un impératif d'efficacité, a eu certaines conséquences néfastes : en éclatant la filière, elle a contribué à la baisse de la recherche et à une moindre utilisation des intrants.

La libéralisation des échanges est donc entreprise dans le secteur cotonnier africain mais cela est loin d'être le cas pour les États-Unis et l'Europe.

Le marché mondial du coton connaît aujourd'hui des « dysfonctionnements » et des « pratiques déloyales », allusion aux subventions accordées par les États-Unis et l'Europe à leurs propres planteurs de coton. Selon Ibrahim Malloum, président de l'association cotonnière africaine (ACA), « La production cotonnière africaine bénéficie de nombreux avantages comparatifs. L'Afrique ne demande pas un traitement exceptionnel, mais, au contraire, le respect, par tous, des règles de l'OMC ».

En septembre 2003, l'échec du sommet des pays membres de l'OMC à



© J. Evin

Cancun est en partie dû à l'« Initiative coton » lancée par les pays africains producteurs. Les États-Unis invoquent le rôle de la Chine et de la concurrence des fibres synthétiques dans l'effondrement des cours du coton, et recommandent aux États africains de diversifier leurs productions. Cette réponse fut bien sûr soumise à une fin de non-recevoir des pays africains.

L'Union européenne est divisée sur le sujet. Traditionnellement, elle soutient le développement de l'Afrique, mais elle ne pouvait se permettre d'adopter une position clairement favorable à l'Initiative, par crainte d'une contagion à d'autres produits comme le sucre (dont les subventions à la production et à l'exportation sont fortement attaquées, notamment par le panel brésilien).

Selon l'ACA, les quatre pays africains à l'origine de l'Initiative coton savent pertinemment que les variations du prix mondial du coton, et notamment sa tendance à être structurellement bas, ont de multiples origines (variation de la demande, concurrence des fibres synthétiques, etc.), mais ils ne peuvent oublier ce qui selon eux est la cause principale de cet effondrement : les subventions à l'exportation américaines et dans une moindre mesure, les soutiens européens à la production (pour les producteurs grecs et espagnols). Ils s'attachent donc à combattre ces subventions en premier lieu et veulent sensibiliser le public face à ce problème qui met face à face quelques 25 000 agriculteurs du sud des États-Unis et 16 millions d'africains dont la seule source de revenu est le coton.

#### Dédommagement récent et reconnaissance des préjudices subis par le coton africain.

L'exemple du coton donne la mesure des contradictions entre les discours officiels sur la nécessité de faire une place à l'Afrique dans le commerce mondial et la réalité où la politique agricole commune de l'Europe (PAC) et le « Farm Bill »

américain stimulent artificiellement la production, et provoquent donc la chute des cours sur le marché mondial, emportant dans son sillage tous les efforts consentis par les paysans ouest africains. Dans un contexte affiché de lutte contre la pauvreté, cette situation paraît aberrante tant l'incohérence globale des politiques publiques est révélée.

Ainsi, le 20 avril 2004, les ministres de l'agriculture européens se sont mis d'accord pour réformer en profondeur le régime d'aide au marché européen du coton. Il a été décidé de réformer le secteur du coton afin de le rendre respectueux de l'environnement et des règles commerciales en éliminant les soutiens à la production qui perturbent les échanges. 65 % des aides de l'UE vont être découplées de la production et les 35 % restants seront maintenus sous forme de versement par hectare.

La décision récente de l'organisme de règlements des différends (ORD) au sujet du panel déposé par le Bénin et le Brésil à l'OMC a été très en défaveur des États-Unis, et montre peut-être une volonté de cohérence des discours plus importante. Les États-Unis ont été condamnés à une lourde amende censée compenser les producteurs du préjudice subi à travers la baisse du cours mondial occasionné par les subventions à l'exportation américaines. Même si les pays producteurs de coton ne doivent pas compter uniquement sur l'issue de ce panel et trouver rapidement des voies d'amélioration de la compétitivité de leur coton, cette « victoire » nous semble être un premier pas essentiel pour assurer un avenir plus sûr et prometteur au coton d'Afrique de l'Ouest et aux personnes qui en dépendent. ■